

Règlement Rotary-Trail de St Paul en Cornillon

Article 1 : ORGANISATION

Le Rotary-Trail de St Paul en Cornillon est organisé par le Rotary-club de Firminy-Gorges de la Loire (association régie par la loi 1901).

La participation au Rotary-Trail de St Paul en Cornillon implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.

Article 2 : PARCOURS

- 3 parcours de course chronométrés sont proposés avec un départ et une arrivée à St Paul en Cornillon et un passage par les communes d'Aurec/ Loire et St Féréol d'Auroure

Ils empruntent à plus de 60 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

- 20 kms avec 900 m de dénivelé positif
 - 11 kms avec 500 m de dénivelé positif
 - 6 kms avec 290 m de dénivelé positif
- 1 parcours de randonnée de 8 kms avec départ libre entre 13h et 16h30

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

Article 3 : CATEGORIES

- Le parcours des 20 Kms est ouvert aux coureurs de 2000 et avant : Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 11 Kms est ouvert aux coureurs de 2002 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 6 Kms est ouvert aux coureurs de 2002 et avant ; Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.
- Le parcours des 8 Kms (marche libre) est ouvert à tous

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle de la Fraternelle à St Paul en Cornillon le vendredi après-midi 25 mai de 17 à 19h et le samedi 26 matin de 9h à 13h . Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être entièrement visibles.

Article 5 : HORAIRE DE DEPART

- 20 Kms à 15h00
- 11 Kms à 15h30
- 6 Kms à 16h
- 8 Kms à partir de 13h jusqu'à 17h

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'avance seront faites uniquement sur le site de Terre de Running jusqu'au 25/05/16 Minuit. Les inscriptions sur place avant le départ seront possibles jusqu'à 13h.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire :

Loi du 23 Mars 1999, art 6 : toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri en cours de validité à la date de la compétition.
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la

- mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

Droit d'engagement :

- Trail 20 kms : 16 €
- Trail 11 kms : 10 €
- trail 6 kms : 6 €
- Randonnée 8 kms : 6 €

Majoration de 2 € pour le 20 Kms , 11 Kms et 6 Kms à partir du 21 mai

Majoration supplémentaire de 2 € pour les 6 , 11 et 20 kms le jour de la course.

Frais bancaires à la charge des coureurs .

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard
- Récompenses par catégorie et par tirage au sort
- Lots pour tous les inscrits
- Ravitaillements et collation à l'arrivée.

Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin, assisté par une ambulance et des bénévoles . Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Pour le 20 Kms le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou Camelbak) ainsi que des barres de céréales ou autres est fortement recommandé. En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, **il est impératif de le signaler** à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer son dossard à l'organisation.

Article 8 RAVITAILLEMENT

- Parcours 20 Kms : ravitaillements au kms 8 et 14 et à l'Arrivée.
- Parcours 11 Kms : ravitaillement au km 4 et à l'Arrivée.
- Parcours 6 Kms : ravitaillement au km 4 et à l'arrivée
- Parcours 8 Kms : ravitaillement au km 4 et à l'Arrivée.

Article 9 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 18h à la salle de la Fraternelle à St Paul en Cornillon
Un classement par catégorie sera établi.

Récompenses pour les 3 premiers scratches et les 1ers de chaque catégorie.

Article 10 : ASSURANCE

Responsabilité Civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de Allianz, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas

d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de part leur participation au Rotary-Trail de St Paul en Cornillon, autorisent les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.